

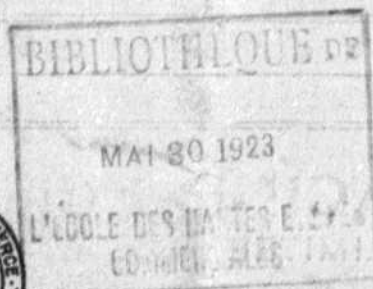
24e ANNEE

MAI 1923

# LE BULLETIN

DE LA

# Chambre de Commerce



## SOMMAIRE

Une grande compagnie canadienne	84	Raccordement de Montréal	
Le budget en résumé . . . . .	76	au Transcontinental	83
Une grande compagnie canadienne	73	Construction d'incinérateurs . . . . .	84
Séance de la Chambre . . . . .	77	L'administration de la police . . . . .	84
Séances du Conseil . . . . .	77	Amendements à la loi de faillite . . . . .	84
La navigation sur le bas Saint-Laurent . . . . .	83		

## Services de fret et de passagers

### LIGNE

#### ROUTE CANADIENNE

##### SERVICE D'ETE

MONTREAL-PLYMOUTH,  
CHERBOURG, LONDRES

MONTREAL-LIVERPOOL

MONTREAL-BRISTOL  
(Avonmouth Dock)

##### SERVICE D'HIVER

PORTLAND,  
HALIFAX-PLYMOUTH,  
CHERBOURG, LONDRES

PORTLAND,  
HALIFAX-QUEENSTOWN,  
LIVERPOOL

PORTLAND-BRISTOL  
(Avonmouth Dock)

#### The Jules Hone Travel Agencies

83, rue St-Jacques Montréal



#### The Robert Reford, Co.

Agents Généraux

Montréal, Toronto, Québec.  
St-Jean, N.B., Portland, Me.  
Halifax, N.E.

### CUNARD

#### ROUTE DES ETATS-UNIS

NEW-YORK-PLYMOUTH,  
CHERBOURG, LONDRES

NEW-YORK-CHERBOURG,  
SOUTHAMPTON

NEW-YORK-QUEENSTOWN,  
LIVERPOOL

NEW-YORK-PLYMOUTH,  
CHERBOURG, HAMBOURG

NEW-YORK-  
MEDITERRANEE

BOSTON-QUEENSTOWN,  
LIVERPOOL

NEW-YORK-LONDONDERRY,  
GLASGOW

#### The Cunard Steam Ship Co., Ltd.

Liverpool Londres Paris.

## C. E RACINE & Cie LIMITEE

Courtiers en douanes  
Transitaires

FACILITENT  
LES EXPEDITIONS  
A L'ETRANGER

## ASSURANCE MARITIME

Correspondants dans  
les principaux ports  
d'Europe et des conti-  
nents américains.

"BOARD OF TRADE BUILDING"

MONTREAL

Adresse télégraphique: "Enicar"

## WHITE STAR DOMINION LINE

ROUTE DU SAINT-LAURENT

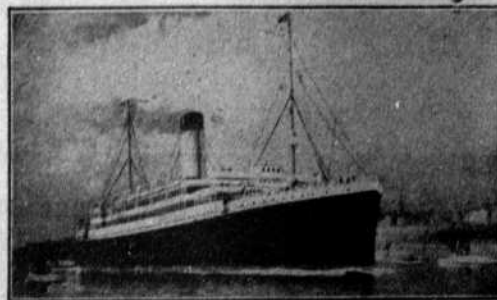
MONTREAL-QUEBEC-LIVERPOOL (En été)

PORTLAND Me-LIVERPOOL (En hiver)

BREME - CHERBOURG - SOUTHAMPTON - HALIFAX

Billets de connaissance circulaires de Paris, le Havre, Lyon,  
Charente, Bordeaux, etc., et de la Suisse.

Les navires sont munis de système à air froid, de réfrigé-  
rateurs et de chambres ventilées. Billets de connaissance  
distribués par tous les agents de chemins de fer. On obtient  
tous les renseignements en s'adressant aux agents de chemins  
de fer ou aux agents locaux de la compagnie.



FRET—Hernu Perron et Cie, 95 rue des Marais, Paris;  
H. Genstal et fils, Le Havre; R. Moiroud et Cie, Lyon; A.  
Goguet, Charente; Th. Mayer et Cie, Bordeaux; M. Obersteg et  
Cie, Bâle.

PASSAGERS—9 rue Scribe, Paris, The American Travel &  
Transport Agency; A. LePont-A. Le Niece, Cherbourg.

JULES HONE TRAVEL AGENCIES, 83 rue St-Jacques.

W. M. MACPHERSON, 53 rue Dalhousie, Québec.

J. W. WILKINSON, 1908 Edifice Banque Royale, Toronto.

WHITE STAR-DOMINION LINE, Edifice McGill, c. McGill et  
Notre-Dame, Montréal.

# ALLIANCE NATIONALE

(SOCIETE D'ASSURANCE MUTUELLE)

## Vie, Maladie, Invalidité, Accident, Pension de Vieillesse

Fondée en 1892, incorporée à Québec en 1893 et incorporée au Parlement du Dominion en 1917

### OPERATIONS DE L'ANNEE 1922

Relevé des recettes et des déboursés du Conseil Général—Du 1er janvier au 31 décembre 1922

CAISSE D'ASSURANCE-VIE		RECETTES	
Balance au 1er janvier 1922		\$3,746,867.97	
Contributions régulières	\$ 454,983.70		
Intérêts	244,946.00	699,929.70	
			\$4,446,797.37

DEBOURSES			
Indemnités décès	\$ 214,481.31		
Indemnités invalides	4,000.00		
Indemnités pensions de vieillards	66,050.00		
Remboursements de contributions	745.61		
Divers	3,632.43		
	\$ 288,910.35		
Balance au 31 décembre 1922	4,157,887.02	4,446,797.37	

CAISSE DES MALADES		RECETTES	
Balance au 1er janvier 1922		\$ 568,876.36	
Contributions régulières	\$ 123,131.28		
Intérêts	34,853.00		
Divers	47.13	158,031.41	
			\$ 726,907.77

DEBOURSES			
Indemnités	\$ 153,189.22		
Remboursements de contributions	70.80		
Divers	264.47		
	\$ 153,524.49		
Balance au 31 décembre 1922	573,383.28	726,907.77	

CAISSE GENERALE			
Balance au 1er janvier 1922	\$ 38,894.02		
Recettes de 1922	200,823.57		
		\$ 239,717.59	
Déboursés 1922	\$ 214,432.64		
Balance au 31 décembre 1922	25,284.95	239,717.59	

SURPLUS DE REMISES			
Balance au 1er janvier 1922	\$ 86.19		
Surplus de remises en 1922	6,900.82		
		\$ 6,987.01	
Déficits de remises en 1922	\$ 6,028.77		
Balance au 31 décembre 1922	358.24	6,987.01	

CAISSE D'ASSURANCE INFANTILE		RECETTES	
Balance au 1er janvier 1922		\$ 2,159.41	
Contributions régulières	\$ 2,123.72		
Intérêts	190.00	2,313.72	
			\$ 4,473.13

DEBOURSES			
Décès	\$ 472.00		
Réserve transmise à la caisse d'assurance-vie	7.00		
	\$ 479.00		
Balance au 31 décembre 1922	3,985.13	4,464.13	

#### Bilan du Conseil Général au 31 décembre 1922

ACTIF			
Débiteures	\$1,040,527.65		
Prêts hypothécaires	3,244,410.81		
Prêts sur certificats	154,024.43		
En banques	110,138.50		
Immeubles	111,867.23		
		\$4,760,968.62	
Argent en mains: caissier \$30; agents \$950	\$ 980.00		
Intérêts dus	74,527.73		
Intérêts accrus et non échus	14,594.95		
Bénéfices sur débentures	48,114.27		
Contributions perçues et non transmises:—			
Caisse d'assurance-vie	\$12,324.57		
Caisse des malades	3,848.79		
Caisse d'assurance-infantile	39.38		
	16,203.65		
Cotisations perçues et non transmises	4,317.79		
Liens sur certificats	1,351,013.30		
Valeur présente de l'excédent de l'intérêt en plus de 4%	684,333.18	2,194,084.78	
		\$6,955,053.40	

PASSIF			
Reclamations non ajoutées au 31 décembre 1922:			
Pensions aux vieillards	2,700.00		
Assurance-vie	\$22,807.71		
Bénéfices en maladie	7,954.74		
		\$ 33,462.45	
Dû aux agents, frais de voyages		564.25	
Dû aux bureaux, surplus de remises		358.24	
Contributions payées par anticipation:			
Caisse d'assurance-vie	\$14,877.78		
Caisse des malades	2,009.47		
Caisse d'assurance infantile	67.99		
		16,955.24	51,240.15
			\$6,908,713.22

RECAPITULATION		CAISSE D'ASSURANCE-VIE	
Excédent des recettes sur les déboursés	\$4,157,887.02		
Part des intérêts acquis	72,824.00		
Part surplus valeur débentures	42,019.00		
Part valeur présente de l'excédent de l'intérêt en plus de 4%	597,647.00		
Contributions perçues et non transmises	12,324.57		
Liens sur certificats émis avant novembre 1906	1,351,013.30		
	\$6,238,724.89		

CAISSE DES MALADES			
Excédent des recettes sur les déboursés	\$ 573,383.28		
Part des intérêts acquis	10,733.00		
Part surplus valeur débentures	5,795.00		
Part valeur présente de l'excédent de l'intérêt en plus de 4%	82,417.00		
Contributions perçues et non transmises	3,548.70		
	\$ 676,176.98		
Reclamations ajustées	\$7,954.74		
Contributions payées par anticipation	2,009.47	9,964.21	686,212.77

CAISSE D'ASSURANCE INFANTILE			
Excédent des recettes sur les déboursés	\$ 3,985.13		
Part des intérêts acquis	74.00		
Part surplus valeur débentures	40.89		
Part valeur présente de l'excédent de l'intérêt en plus de 4%	573.00		
Contributions perçues et non transmises	39.38		
	\$ 4,702.51		
Contributions payées par anticipation	67.99	4,634.52	

CAISSE GENERALE			
Excédent des recettes sur les déboursés	\$ 25,284.95		
Part des intérêts acquis	481.63		
Part surplus valeur débentures	260.27		
Part valeur présente de l'excédent de l'intérêt en plus de 4%	5,696.18		
Cotisations perçues et non transmises	4,317.79		
Argent en mains, caissier et agents	980.00		
	\$ 35,090.78		
Dû aux agents, frais de voyages	564.25	34,526.53	

SURPLUS DE REMISES			
Excédent	\$ 358.24		
Dû aux bureaux	358.24		
			\$6,908,713.22

## LA CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTREAL

### Evaluation au 31 décembre 1922 CAISSE D'ASSURANCE-VIE

<b>ACTIF:</b>	
Excédent des recettes sur les déboursés .. . . .	\$4,157,887.02
Part des intérêts acquis .. . . .	77,834.00
Part surplus valeur débentures .. . . .	42,019.00
Contributions perçues et non transmises .. . . .	12,324.57
Liens sur certificats émis avant le 1er novembre 1906 .. . . .	1,351,013.30
	\$5,641,077.89

<b>PASSIF:</b>	
Réserve requise .. . . .	\$4,788,337.26
Réclamations non ajustées .. . . .	26,507.71
Contributions payées par anticipation .. . . .	34,783.41
	4,838,628.38
Surplus de réserve .. . . .	\$ 802,449.51

Pourcentage de la réserve .. . . . 116.58%  
**CAISSE DES MALADES**

Valeur présente des contributions futures .. . . . \$2,022,821.00

<b>ACTIF:</b>	
Excédent des recettes sur les déboursés .. . . .	\$ 573,383.28
Part des intérêts acquis .. . . .	10,783.00
Part surplus valeur débentures .. . . .	5,795.00
Contributions perçues et non transmises .. . . .	3,848.70
	593,759.98
	\$2,616,580.98

En prévision des charges plus lourdes que lui imposera l'avenir, l'Alliance Nationale accumule prudemment un capital de garantie.

### BENEFICES QUE L'ALLIANCE NATIONALE ACCORDE A SES MEMBRES

Elle émet des certificats de \$250.00 à \$5,000.

- 1.—**CERTIFICAT SYSTEME No 1.**—Assurance-vie, pouvoir d'emprunt, certificat de participation acquise;
- 2.—**CERTIFICAT SYSTEME No 2.**—Assurance-vie, bénéfice d'invalidité, pouvoir d'emprunt, certificat de participation acquise, pension à 70 ans;
- 3.—**CERTIFICAT SYSTEME No 3.**—Assurance-vie, bénéfice d'invalidité, pouvoir d'emprunt, certificat de participation acquise, pension à 60 ans;
- 4.—**CERTIFICAT SYSTEME No 4.**—Assurance-vie, bénéfice d'invalidité, pouvoir d'emprunt et valeur de rachat, certificat de participation acquise, prolongation d'assurance;
- 5.—**CERTIFICAT SYSTEME No 5.**—Assurance-vie à primes temporaires de 10, 15, 20, 25 et 30 ans, au choix du membre, bénéfice d'invalidité, pouvoir d'emprunt et valeur de rachat, certification de participation acquise, prolongation d'assurance;
- 6.—**CERTIFICAT SYSTEME No 6.**—**DOTATION:** période de paiement de 10, 15, 20, 25 et 30 ans, au choix du membre, bénéfice d'invalidité, pouvoir d'emprunt et valeur de rachat, certificat de participation acquise, prolongation d'assurance;
- 7.—**BENEFICES EN MALADIE.**—\$5.00 par semaine pendant vingt semaines par année de calendrier jusqu'à concurrence de \$400; les membres du sexe masculin qui paient doubles contributions ont le privilège de s'inscrire pour doubles bénéfices.

#### ASSURANCE INFANTILE

L'Alliance Nationale assure la vie des enfants de ses membres de 1 à 16 ans.

**Bureau Principal: 395, AVENUE VIGER, MONTREAL.**

**Téléphone Est 3016, 3017, 3018**



**Propriétaires et distributeurs  
DE LA MARQUE  
"VICTORIA"**

Conserves de Légumes, de Fruits, de Poissons,  
Epices, Thés, Cafés, Sauces à la Tomate, Vi-  
naigre, Poudre à Pâte, Graisse à frire, Allu-  
mettes, Beurre de Pistaches, et autres produits  
excellents.

**Laporte Martin Limitee**  
Distributeurs en Gros de Produits Alimentaires  
584 rue St-Paul Ouest **MONTREAL**

## Choisissez votre Audience

Si vous pouviez réunir dans la même salle tous les gens avec qui vous désirez faire des affaires et si vous pouviez leur expliquer clairement et distinctement, au moyen d'un microphone, les avantages de vos produits, vous prendriez sûrement d'excellentes commandes.

Mais songez à la location de la salle et aux frais de voyage de tous ces acheteurs!

Le Longue Distance vous permet de choisir votre audience, à bien moins de frais, et tous ceux à qui vous parlez vous entendront aussi distinctement que si vous aviez un microphone.

Le Longue Distance portera votre voix aussi loin que vous avez des clients. Parlez! Ils vous écouteront!

Permettez-nous de vous démontrer  
l'application du Longue Distance  
à vos propres affaires.

Chaque Téléphone Bell est une  
Station de Longue Distance



# BULLETIN DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

## DU DISTRICT DE MONTREAL

Le numéro: ..... 10  
Abonnement—Un an: ..... \$1.00

MONTREAL, MAI 1923

Le service gracieux du "Bulletin" est fait à tous les membres de la Chambre.

### Une grande compagnie canadienne

**Le Pacifique Canadien et son oeuvre de développement en Canada.**

Parmi les nombreuses organisations industrielles et financières qui ont participé au développement du Canada depuis un demi-siècle, le Pacifique Canadien occupe certainement une place d'honneur, et ses fondateurs, de même que ceux qui ont continué leur oeuvre de progrès, méritent aujourd'hui l'admiration et la reconnaissance de la Nation toute entière. Au cours de son existence, qui ne compte pas encore un bien grand nombre d'années, cette compagnie de chemins de fer a peut-être plus fait pour assurer le succès de la tâche entreprise par les Pères de la Confédération, que toutes les autres organisations de transport canadiennes réunies. Et ceci grâce à la sagesse, à l'habileté et à la persévérance des pionniers, qui en face des difficultés apparemment du début, ne mirent pas moins toutes les ressources de leur énergie à contribution pour la réussite d'un projet que les plus optimistes mêmes, crurent souvent compromis.

On se rappelle encore au prix de quels sacrifices fut parachevée la voie transcontinentale qui devait réunir entre elles les provinces canadiennes, travail gigantesque, mais sans lequel la Confédération n'aurait été qu'un vain mot. On se souvient de l'embarras financiers des promoteurs, de leurs tracasseries, de même que de l'apathie générale du public, qui vouait ouvertement l'entreprise à la ruine. Mais en dépit de tout, les Sandford Fleming, les Stephen, les Van Horne et les Donald Smith, qui présidaient aux destinées de l'organisation naissante, triomphèrent des multiples obstacles et virent le plus franc succès couronner l'oeuvre nationale à laquelle ils avaient lié leur réputation. Aujourd'hui, la Compagnie du Pacifique Canadien est la société ferroviaire la plus considérable et la plus prospère du monde entier. Son exemple est cité à l'étranger, où elle contribue à accroître le bon renom, sinon le crédit de notre pays.

Essayons de démontrer ici par un bref exposé des accomplissements du Pacifique Canadien dans les sphères diverses où il a dirigé ses activités, ce que celui-ci a fait pour le Dominion, pour le développement de ses ressources naturelles, pour l'augmentation de sa population, pour l'amélioration de

ses relations commerciales, pour en faire connaître les beautés pittoresques et pour sa protection aux heures de danger.

Ce n'est peut-être pas sans trop d'exagération, que quelqu'un dans un moment d'admiration sincère, l'appela un jour "le créateur de la Nation", car n'est-ce pas grâce au parachèvement de son réseau, que fut effectuée l'union totale des provinces canadiennes. Jusqu'en 1885, l'Est du Canada s'était développé dans une certaine mesure, mais là-bas, par delà les Grands Lacs, gisait dans l'inertie un vaste empire riche en ressources de toutes sortes, dont il était pratiquement impossible de tirer profit faute de moyens de communication. A peine les constructeurs du Pacifique Canadien eurent-ils réussi à établir jusqu'à la côte de l'Océan Pacifique, la voie d'acier qui permettait enfin d'atteindre ce territoire, que comme sous l'effet d'une baguette magique, les immenses prairies de l'Ouest Canadien commencèrent à se peupler d'une laborieuse population, anxieuse d'arracher à ce sol vierge, les richesses qu'il renfermait. Les fermes se multiplièrent de tous côtés; des villes surgirent comme par enchantement, et en peu d'années, des provinces nouvelles



M. E. W. BEATTY,  
Président de la compagnie du Pacifique Canadien.

durent être créées. La Colombie-Anglaise livra ses forêts et ses mines à l'exploitation, ainsi que ses panoramas incomparables de grandeur, à l'admiration des touristes de toutes les parties du monde. De villages ou de simples postes de traite qu'ils étaient, Winnipeg, Edmonton, Régina, Calgary et Vancouver devinrent bientôt des métropoles dignes de rivaliser avec celles des provinces aînées.

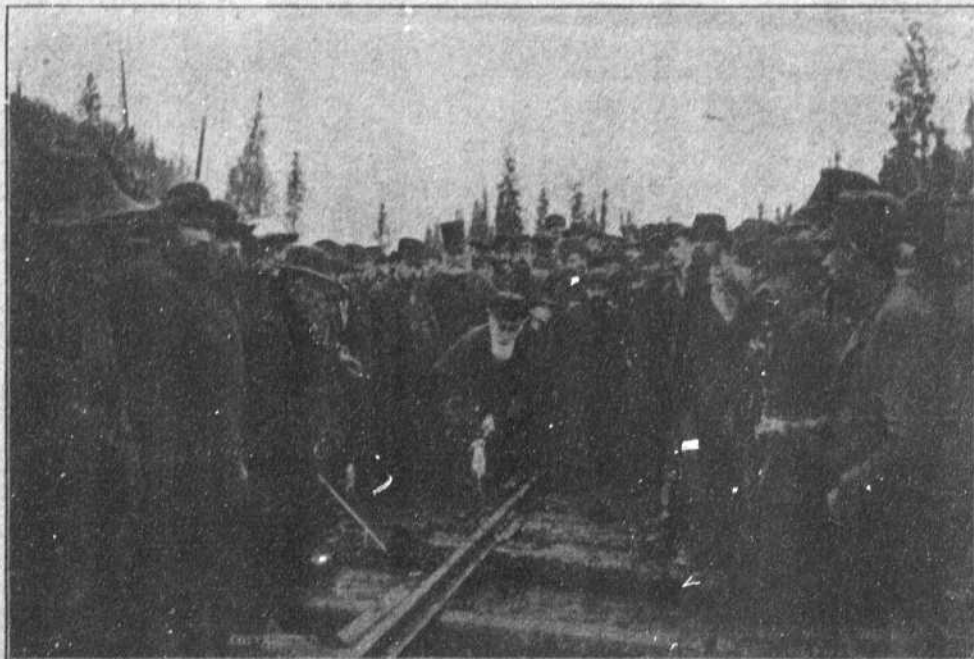
Il faudrait des pages entières pour dire tout ce que le Pacifique Canadien a fait pour la colonisation des provinces prairies. Les autorités de la Compagnie avaient compris l'importance de peupler ces solitudes, jusque là, pour la plus grand partie entre les mains des tribus indiennes qui y vivaient en nomades, chassant les innombrables troupeaux de bisons et de chevaux sauvages. Aussi procurèrent-elles toutes sortes d'avantages aux colons désireux de venir s'y établir pour pratiquer l'agriculture. Encore de nos jours, la Compagnie continue son travail de développement agricole. Anxieuse de tirer partie des districts du sud de l'Alberta, où les pluies insuffisantes compromettent les récoltes, elle a introduit la première en Canada, le système de la culture par l'irrigation. Au prix de plusieurs millions de dollars, elle a fait barrer à Bassano, le cours de la rivière Bow, se procurant ainsi l'eau nécessaire à l'arrosage de centaines de milliers d'acres d'un terrain jusque-là inculte.

La voie transcontinentale ne fut pas longtemps l'unique artère à la disposition du Pacifique Canadien. Celui-ci sentit bien vite le besoin de prendre plus d'expansion, de se diriger vers les régions éloi-

gnées de la ligne principale, qui paraissaient les plus propices à la colonisation. De nouveaux embranchements furent construits, tant dans l'Est que dans l'Ouest du pays; d'autres furent achetés, avec le résultat qu'aujourd'hui, la Compagnie possède ou contrôle près de 20,000 milles de voies.

Pour maintenir en opération un réseau d'une telle envergure, il fallait nécessairement un matériel roulant énorme et un personnel non moins considérable. On aura une idée des exigences d'une pareille exploitation par les quelques chiffres suivants: en 1886, le Pacifique Canadien possédait 372 locomotives, 378 wagons à voyageurs, 8,253 wagons à marchandises et 259 wagons divers, tandis qu'en 1915, il avait en main 2,255 locomotives, 2,781 wagons à voyageurs, 87,504 wagons à marchandises et 7,891 wagons d'autres catégories. Si en 1886, ses convois transportèrent 1,899,319 voyageurs, par contre en 1915, ils en transportèrent 13,202,603. Son réseau télégraphique est d'une longueur qui dépasse presque l'imagination; si tous les fils en étaient mis à la suite des uns des autres sur une seule ligne, ils couvriraient une distance de 125,000 milles, soit cinq fois la circonférence du globe. Son personnel, tant pour ses services ferroviaires que pour ceux de la navigation, compte près de 100,000 employés.

Car il faut aussi dire quelques mots des services de la navigation du Pacifique Canadien. Sur les deux océans, la Compagnie possède des navires qui transportent dans presque toutes les parties du monde, des passagers et des marchandises. De Montréal et de Québec, des transatlantiques partent



Le parachèvement d'une entreprise nationale: Lord Strathcona, alors Sir Donald Smith, enfonçant la dernière fiche lors de la jonction des deux tronçons du C. P. A. à Craigellachie, C. A.

chaque semaine durant l'été, à destination de la France, de l'Angleterre, de la Belgique et de l'Italie, tandis que de Vancouver, d'autres paquebots se dirigent régulièrement vers les ports du Japon, de la Chine, des Philippines et de l'Australie. Sur les Grands Lacs, de luxueux navires font le service conjointement avec le chemin de fer, entre Port-McNicoll, sur la Baie Georgienne, et Fort-William, à l'extrémité ouest du lac Supérieur. D'autres vapeurs sortant de la côte de la Colombie-Anglaise, pour se rendre jusqu'aux solitudes de l'Alaska. Cette flotte considérable dont le tonnage s'accroît continuellement par l'addition de nouvelles unités, contribue largement à l'amélioration de nos relations commerciales avec l'étranger.

Avant la construction du premier transcontinental, on ne soupçonnait guère l'existence de toutes les beautés scéniques que nous possédons à l'ouest des Grands Lacs. C'est lui qui a permis aux amateurs des beautés de la nature, d'aller admirer les vastes horizons des prairies et les panoramas merveilleux formés par les cimes enneigées des Rocheuses. Il faut traverser le dédale de ces montagnes pour avoir une juste idée de leur majesté, car la plume se refuse à en décrire la sublime grandeur. C'est la Suisse, mais agrandie cinquante fois et beaucoup plus sauvage. Des milliers de touristes, grâce aux excellents services du Pacifique Canadien, vont chaque été s'extasier devant la splendeur du lac Louise, du mont Stephen, devant la beauté du coquet village alpin de Banff ou devant la sombre et tortueuse gorge du Fraser. Des personnes qui ont visité les Alpes, les Pyrénées ou d'autres chaînes célestes, reviennent dans les Rocheuses en disant qu'elles sont uniques au monde.

Afin de procurer aux touristes le confort du chez-soi au sein de ces régions pittoresques, le Pacifique Canadien a fait ériger dans les plus beaux endroits,

à Banff, Lac Louise, Glacier, Sicamous et Windermere, de luxueuses hôtelleries, renommées aujourd'hui à travers tout le continent. La Compagnie dirige encore d'autres superbes hôtels à Vancouver, Victoria, Calgary, Winnipeg et St-Andrews-by-the-Sea. Nous avons le Viger à Montréal, et à Québec, le majestueux Château Frontenac, qui domine du haut de la Terrasse Dufferin, toute la vieille cité de Champlain.

En temps de guerre comme en temps de paix l'admirable organisation du Pacifique Canadien est au service de la Nation. Déjà à l'époque de la construction de la voie transcontinentale, la Compagnie était appelée à participer au maintien de l'ordre dans l'Ouest, lors de la révolte des Métis de Riel. Plus tard, ses convois transportèrent les volontaires canadiens en route pour le Sud-Africain. Mais c'est au cours du grand conflit européen que le puissant système de transport a prouvé toute sa valeur à l'heure du danger. De toutes les parties du Dominion, les trains du Pacifique Canadien amenèrent dans nos ports les contingents qui durant plus de quatre ans, ne cessèrent de se diriger vers les champs de bataille. Sur les mers, ses navires rendirent les plus grands services à la cause des Alliés, et lorsqu'il s'est agi de ramener dans leurs foyers nos glorieux blessés, des navires et des wagons furent spécialement aménagés pour les transporter avec tout le confort possible. Au front, la Compagnie prêta les services de ses plus compétents ingénieurs pour l'établissement des lignes stratégiques.

Que pourrait-on dire encore du Pacifique Canadien ? Plus que nous le permet l'espace à notre disposition. Le nom de la grande corporation canadienne est associé à tous les mouvements sociaux, patriotiques et même artistiques qui ont pour théâtre notre vaste Dominion. On se rappelle la part active prise par certains départements de la Compagnie



La gare Windsor, où sont les quartiers-généraux du Pacifique Canadien.

aux campagnes organisées dans le but de faire souscrire des fonds pour venir en aide aux familles des soldats, puis plus tard pour aider la Croix-Rouge. Les grands emprunts nationaux lancés durant la guerre eurent tout le concours du Pacifique Canadien, plus récemment encore, un vaste mouvement destiné à promouvoir les intérêts de la littérature canadienne, a pris naissance dans un des bureaux de la gare Windsor dont le chef est un littérateur distingué.

Le président de la Compagnie, M. E. W. Beatty, comme chancelier de l'Université McGill de Montréal et de l'Université Queens de Kingston, s'intéresse particulièrement à l'éducation et conséquemment porte une grande attention à tout ce qui se fait dans nos collèges et universités.

Les Canadiens-français sont largement représentés dans les rangs des employés du Pacifique Canadien et leur valeur est toujours reconnue lorsqu'elle a lieu de l'être. Sur ce sujet, disons que les autorités du grand chemin de fer ont toujours montré une parfaite équité, récompensant les mérites de leurs employés, sans distinction de race ni de religion. Un compatriote distingué, l'hon. F. L. Béique, représente l'élément canadien-français dans le bureau de Direction.

Depuis près de quarante ans qu'il existe, le Pacifique Canadien a donc rendu de grands services au pays, et il serait difficile de définir exactement l'importance du rôle qu'il est encore appelé à jouer dans le développement général du Dominion. Toujours, en dépit des crises et des périodes mouvementées traversées par les organisations industrielles et commerciales, il continue la saine exploitation de son réseau et de ses services divers, sans montrer ni faiblesse ni hésitation. Ses fondateurs en ont fait un succès financier et ses administrateurs actuels marchent sur les traces de leurs prédécesseurs. Le Pacifique Canadien est l'un des plus précieux actifs du pays et un facteur dominant dans sa vie économique et sociale.

#### LE BUDGET EN RESUME

Remise de 10 pour cent sur le tarif douanier de préférence, à la condition que les articles importés de Grande-Bretagne arrivent directement du Royaume-Uni dans nos ports et que le taux des droits de douane dépasse 15 pour cent de la valeur.

Coupeure d'un demi-sou la livre sur les droits de douane dont on frappe le sucre raffiné importé de l'étranger.

Coupeure de 40 sous par 100 livres sur les droits de douane dont est frappé le sucre brut importé de l'étranger.

Abolition des droits spéciaux sur le *dumping* du sucre coûtant 8 sous la livre ou plus.

Abolition de tous les droits de douane et d'accise dont on a frappé les cigarettes en 1922.

La taxe sur les chèques, billets, etc., réduits à un maximum de \$1 au lieu de \$2 (du 1er août 1923 seulement).

L'impôt du timbre sur les reçus reste.

Il y aura peut-être un bill relatif au remaniement de l'impôt sur le revenu.

La taxe des ventes est fixée à 6 pour cent; on le percevra directement du fabricant canadien ou de l'importateur, dès la sortie de la fabrique ou de l'entrepôt.

Insertion dans le tarif de clauses autorisant le ministère canadien à négocier, en tout temps, une entente réciprocaire avec le gouvernement américain, sujette à l'approbation du parlement canadien.

Les machines pour distribuer le papier aux presses et les machines pour impressions par procédés photographiques seront traitées comme les presses d'imprimerie, aux douanes, bénéficiant d'un tarif de préférence de 5 pour cent et d'un tarif intermédiaire ou général de 10 pour cent.

Remise de 60 pour cent des droits de douane payés sur des machines ou parties de machines qu'on ne fabrique pas encore au Canada et qui serviront à la fabrication d'objets qu'on ne fabriquait pas ici, le 12 mai 1923. Remise de 99 pour cent des droits sur le cuivre en gueuse ou en barres servant à la fabrication de lingots pour fils électriques.

Abolition du droit d'accise sur le sucre de betterave.

Abolition de l'impôt de 1922 sur les boissons et eaux gazeuses et sur certaines confiseries. Droit d'accise de 1 sou la livre sur l'acide carbonique en cylindre qui sert à confectionner ces boissons.

Prime de 1 sou et demi la livre sur le cuivre produit au Canada pour consommation domestique et sur le chanvre produit dans les mêmes conditions; cette prime décroît d'année en année, ne vaut que pour 5 ans et ne doit pas dépasser \$200,000 par an.

Modifications à la baisse de certains droits de douane sur les arrache-souches; remise de 40 pour cent des droits payés sur les matières qui servent à les fabriquer; assimilation des articles de soie artificielle, quant à la douane, à la soie naturelle.

Les modifications que subit le tarif douanier et la loi de l'accise sont en vigueur dès le 12 mai; le maximum de \$1, quant aux timbres sur les chèques, billets, etc., au lieu de \$2, ne sera en vigueur que le 1er août 1923.

#### AVIS

Nous avons l'avantage d'apprendre à nos membres que M. Ed. Gernaey vient de reprendre possession de son magasin de détail au No 108 rue Sainte-Catherine est, où il a à sa disposition un assortiment très complet de fleurs naturelles, de plantes et de fleurs artificielles. Nul doute que la clientèle à qui il a manqué depuis près d'un an reviendra lui donner sa commande.

M. Gernaey continue le commerce de gros au No 39 avenue McGill College.

Tél. Main 2216 — Edifice Montreal Trust

11, Place d'Armes, Montréal.

**LAMOTHE, GADBOIS  
& CHARBONNEAU**  
AVOCATS

J. C. Lamothe, LL.D., C.E., Emilien Gadbois,  
LL.L., J. Pierre Charbonneau, B.C.L.

**W.A. BAKER, C.R.**

AVOCAT

Ex-avocat de la ville de Maisonneuve  
Tél. Main 1762 58, rue ST-JACQUES

Tél. Main 4472

**LAVERY & DEMERS**

AVOCATS ET PROCUREURS

19, rue St-Jacques, Montréal

Saluste Lavery, B.C.L. Maurice Demers, LL.A.

Dan McAvoy, C.R.

Tél. Main 1050

Léandre Bélanger Adrien Bélanger  
**BELANGER & BELANGER**

NOTAIRES, COMPTABLES  
et COMMISSAIRESPrêts sur hypothèques, Achats de Créance,  
Règlement de successions  
30, rue ST-JACQUES, MONTREAL

**R. FARIBAUT**

NOTAIRE

Successor de Leclerc & Faribault  
90, RUE ST-JACQUES

Tél. Main 678 MONTREAL

Argent à prêter sur hypothèque

**GARAND, TERROUX & CIE**

Banquiers et Agents de Change

82, RUE S.-JACQUES - - - MONTREAL  
(En face du journal "La Presse")

**SERAPHIN OUMET**

INGENIEUR-CONSEIL

ARPENITEUR-GEOMETRE

Travaux municipaux — Filtration, etc.

Tél. Main 6530

76, RUE ST-GABRIEL, Montréal

MONTREAL

Main 6256

**PAUL-E. MERCIER**

INGENIEUR CONSEIL

ARPENITEUR GEOMETRE

92 NOTRE-DAME EST MONTREAL

**BEAUBIEN, BUSFIELD  
& Compagnie**

INGENIEURS CONSEILS

2 PLACE D'ARMES MONTREAL

MAIN 8240

Alfred Roy, B.A. Sc. I.C.  
Téléphone Toupin, B.A. Sc. I.C.

**ROY & TOUPIN**

INGENIEURS INDUSTRIELS

Etudes et aménagements des rivières  
et des pouvoirs d'eau562, RUE STE-CATHERINE EST, MONTREAL  
Chambres 205-6-7

Téléphone Est 2215

S. A. BAULNE, A.M., E.I.C., Prof. à l'Ecole  
Polytechnique, 1294 St-Hubert. Tél. St-Louis  
3925. — G. E. LEONARD, I.C., 652B Parc La-  
fontaine. Tél. St-Louis 6777.

TEL. EST 5330

**BAULNE & LEONARD**

INGENIEURS CONSEILS

Experts en Constructions Métalliques  
et Béton Armé

EDIFICE SAINT-DENIS

294 STE-CATHERINE EST, MONTREAL

Ingénieurs — Arpenteurs

Architectes

VINCENT, et VINCENT  
76 RUE ST-GABRIEL

Edifice Chambre de commerce

Aqueducs — Chemins — Subdivi-  
sions — Bornages — Brevets d'in-  
venteur — Evaluations.

Tél. Main 1168

Tél. Main 5479

**ALCIDE CHAUSSE**

ARCHITECTE

Plans, Devis, Expertises,  
Arbitrages, Evaluations, etc.7, RUE NOTRE-DAME OUEST  
MONTREAL

Tél. Main 2287

Rés. Rockland 349

**J. E. C. DAOUST**

ARCHITECTE

Diplôme de P.A. A. P. Q.

successeur de

GAUTHIER &amp; DAOUST

180, RUE SAINT-JACQUES

MONTREAL

Spécialité: Edifices publics

**AQUILA LEGRIS**

IMPORTATEUR DE

Ferrermeries et Peintures, Articles de  
Chasse et de Pêche, Poudre, Cartouches,  
Dynamite, Caps, Maillets pour tailleurs  
de Pierre, Pelles de bois, etc.  
Accessoires Electriques, Lampes, etc.10-12 PLACE JACQUES-CARTIER,  
MONTREAL.

Tél. Main 3193

**JOSEPH FORTIER, Limitée**

FABRICANTS—PAPETIERS

Livres de comptabilité: formules en magasin et  
sur commande. Fourniture pour chancellerie.ATELIER DE TYPOGRAPHIE  
REGLURE ET RELIURE

GAUFRAGE RELIEF ET CAMES

angle Notre-Dame et St-Pierre

MONTREAL

Tél. Bell Main 444 et 441

TELEPHONES: EST 1878-3241



108 et 110, rue Ste-Catherine E.

MONTREAL

Spécialité: Tributs Floraux en Cire.



EXIGEZ LA MARQUE  
"ALIGATOR"

quand vous achetez  
des

**Malles, Sacs de voyage,  
Harnais, etc.**

Cette marque est la garantie d'une qualité supérieure. Les marchandises "Alligator" donnent un meilleur service, une plus longue durée et elles ne coûtent pas plus cher que les autres.

*Sa montagne Limitée.*

BLOC BALMORAL  
338 Rue Notre Dame Ouest, Montreal, Can.  
(Près de la rue McGill)

SERVICES de **PACIFIQUE** NAVIGATION du **CANADIEN**



SUR L'OCEAN ATLANTIQUE

Départs fréquents pour l'Europe, des ports de Montréal et Québec, (de St. John, N.B., durant la saison d'hiver) à destination de Liverpool, Glasgow, Southampton, Cherbourg, Hambourg et Anvers.

Paquebots luxueux, cabines spacieuses, cuisine excellente et services généraux hors pair.

SUR L'OCEAN PACIFIQUE

Départs de Vancouver pour les ports principaux de l'Orient: Yokohama, Kobe, Nagasaki, Moji, Shanghai, Manilles et Hong-Kong.

Traversée rapide par des paquebots spécialement aménagés pour la navigation sur les mers tropicales.

Pour informations, s'adresser à J. E. Parker, agent-général, 141, rue St-Jacques, Montréal, ou à tout autre agent de navigation.

CIE DU PACIFIQUE CANADIEN

Toutes COMMANDES exécutées promptement dans toutes les parties de la ville sans frais extra. **AUX PLUS BAS PRIX.**

Les commandes par téléphone sont promptement exécutées.

**Dufort &  
Beaudoin**

Importateurs et Marchand<sup>e</sup> de

**CHARBON**

de toutes sortes

BOIS, GRAINS ET FOIN

EN GROS ET EN DETAIL

1402 AVENUE HOTEL DE VILLE

Tél. St-Louis 5742-4125

MONTREAL



JAMBE

POURQUOI s'adresser à l'ÉTRANGER pour se procurer une JAMBE ARTIFICIELLE?

POURQUOI les CANADIENS feraient-ils usage de JAMBES ARTIFICIELLES fabriquées ailleurs qu'au CANADA?

La jambe artificielle de

**Conrad Martin**

donne une marche souple, facile, naturelle; un confort parfait; puis a une solidité garantie.

Nous avons la réputation de manufacturer ce qu'il y a de mieux en bandages herniaires, ceintures abdominales, post-opérateurs, appareils orthopédiques, bas élastiques, etc., de tout le pays.

Nous garantissons donner entière satisfaction.

Fabrique Canadienne de Bandages

C. MARTIN, Prop.

Dépt. L.

Tél. MAIN 4732

TRAINS de JOUR  
en

**5 HEURES**  
*Pour* **QUÉBEC**

(VIA LE PONT DE QUÉBEC)

**LE QUEBEC**

Laisse Montréal: 4.45 p.m. tous les jours  
Arrive à Québec: 9.45 p.m. tous les jours  
Chars parlours et réfectoires

**LE CITADEL**

Train de nuit supérieur  
Laisse Montréal: 11.30 p.m. tous les jours  
Arrive à Québec: 6.45 a.m. tous les jours  
Chars dortoirs supérieurs

Autres trains rapides et utiles

Billets optionnels sur les parcours.

Pour autres informations et billets, à tous les bureaux des chemins de fer Nationaux ou à l'agent des passager, 230, rue St-Jacques, Montréal. Main 3620.

**Canadian National Railways**

## CHAMBRE DE COMMERCE

La Chambre de commerce a tenu une séance générale le mercredi 7 mars 1923, sous la présidence de M. Joseph Daoust.

Etaient présents :—MM. Paul Joubert, 2ème V.-P., C.-H. Catelli, J.-A. Paulhus, F.-C. Laberge, J.-A. Laferté, F.-E. Fontaine, H. Laureys, J.-P. Gervais, C.-E. Gravel, J.-E. Morin, Pierre Rolland, A.-H. Hardy, Dr J.-C. Poissant, Alex. Charette, W. Lamarre, L. Hamelin, J.-H. Laroque, H.-C. Cornellier, J.-A. Rousseau, S. Ouimet, Arthur Vincent, Avila Dufort, E. Jetté, Lambert de Roode, Léon Lorrain, secrétaire.

La Chambre approuve le procès-verbal de la séance générale annuelle du jeudi 15 février.

**Remerciements.**—M. le juge Surveyer remercie la Chambre des sympathies qu'elle lui a exprimées à l'occasion de la mort de Mme L.-J.-A. Surveyer.

**Exposition de produits chimiques.**—Le "British & Colonial Pharmacist" annonce que la 25ème Chemists' Exhibition aura lieu du 12 au 22 juin, dans la Central Hall, Westminster, à Londres, et y invite les hommes d'affaires canadiens de passage.

**L'Évolution de l'industrie pêchère et son avenir.**—Présenté par M. Daoust, M. J.-A. Paulhus rappelle que c'est la pêche qui a amené la découverte de notre pays. Passant aux temps modernes, il fait un intéressant historique de la pêche au Canada. Il en indique le développement et l'évolution. L'évolution fut rapide du moment que le capital s'engagea dans l'industrie pêchère comme dans les autres industries. Elle fut encore accélérée par la découverte du froid industriel, qui permet de conserver le poisson frais en entrepôt. L'avenir de nos pêcheries dépendra en grande partie de la demande. La production est pratiquement illimitée, les sources d'approvisionnement étant inépuisables; il ne reste qu'à développer la consommation. On y réussira par des campagnes de propagande. Il s'agit de vulgariser une vérité scientifiquement établie, à savoir : que le poisson constitue un aliment sain et substantiel, et qui fatigue beaucoup moins l'organisme que la viande, dont on abuse généralement dans notre pays.

En réponse à des questions qui lui sont posées, M. Paulhus déclare que, s'il est possible d'exterminer ou à peu près le poisson dans des lacs et des rivières, on peut dire que les réserves de l'océan sont inépuisables : on exploite les pêcheries de Terre-Neuve depuis trois cents ans et celles de la mer du Nord depuis mille ans, et le rendement en est toujours aussi considérable.

L'approvisionnement en poisson frais de tous les quartiers de la ville s'améliorera probablement d'ici quelque temps, ajoute M. Paulhus, et il n'est pas impossible que se fonde quelque jour, à Mont-

réal, un grand restaurant qui ferait du poisson sa spécialité.

M. Daoust remercie M. Paulhus de son intéressante causerie, et la séance est levée.

## SEANCE DU CONSEIL

Le Conseil de la Chambre de commerce s'est réuni le mercredi 14 mars 1923 sous la présidence de M. Joseph Daoust.

Etaient présents :—MM. Raoul-G. Grothé, trésorier, C.-H. Catelli, Jos. Fortier, J.-Geo. Dubeau, J.-A. Laferté, Pierre Rolland, F.-C. Laberge, C.-E. Gravel, J.-P. Gervais, H. Laureys, Hector-F. Fortier, J.-V. Desaulniers, Léon Lorrain, secrétaire, membres du Conseil.

Assistaient également :—MM. L.-M. Cornellier, Dr J.-C. Poissant, Dr T.-A. Brisson, H.-C. Cornellier, Lambert de Roode, membres de la Chambre.

MM. P.-E. Joubert et Israël Cardin s'étaient fait excuser.

Le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 28 février.

Le Conseil ordonne qu'il soit donné suite à diverses demandes de renseignements.

**L'Union des Policiers.**—L'Union fédérale des Policiers, qui réclame une enquête relativement à la suspension de trois officiers, demande l'appui de la Chambre de commerce.

Le Conseil émet l'opinion qu'il s'agit là d'une matière relevant de l'administration municipale et échappant à la compétence de la Chambre de commerce.

**Les droits sur le sucre.**—La Royal Jamaica Society of Agriculture and Commerce and Merchants' Exchange, de Kingston, expose que le sucre au-dessus de 16 Dutch Standard expédié à un agent au Canada est frappé d'un droit plus élevé que celui qui est livré directement au raffineur, et que, l'épreuve du Dutch Standard étant faite à la douane au Canada, l'expéditeur de la Jamaïque ne peut savoir d'avance comment son sucre sera classé. La Royal Jamaica Society prie la Chambre de commerce de l'aider à faire disparaître cette entrave au commerce.

Le Conseil en réfère à la commission des transports.

**Congrès d'éducation.**—Le National Council of Education invite la Chambre de commerce à participer au congrès d'éducation qui aura lieu à Toronto du 2 au 8 avril. Le Conseil y délègue MM. Henry Laureys et J.-V. Desaulniers.

**Ministère du Commerce.**—M. Laureys, après avoir exposé brièvement la question, fait la proposition ci-dessous qu'a pué M. Desaulniers, et qui est unanimement adoptée :

"Que le Conseil de la Chambre de commerce du District de Montréal, en présence des démarches qui ont été faites récemment par des hommes d'affaires auprès du ministère provincial, juge opportun d'émettre un avis favorable à la création à Québec d'un ministère du Commerce, convaincu que cet organisme nouveau et les annexes qu'il pourrait comporter seraient très propres à favoriser le développement du commerce de la province de Québec."

**L'impôt sur le revenu.**—Après exposé et discussion de la question, la proposition suivante, faite par MM. C.-E. Gravel et R.-O. Grothé, est adoptée à l'unanimité :

"Que le Conseil de la Chambre de commerce du District de Montréal prie le gouvernement du Canada d'amender la Loi de l'impôt sur le revenu, en vue d'alléger le fardeau des pères de famille, en portant de \$300 à \$500 l'exemption accordée pour chaque enfant de moins de dix-huit ans, et en exemptant d'impôt le père d'au moins cinq enfants dont le revenu annuel ne dépasse pas \$5,000."

**L'impôt et les intérêts sur obligations.**—M. Rolland déclare qu'on l'a informé que le gouvernement taxera désormais, avec effet rétroactif depuis 1921, les sommes affectées par les compagnies au paiement des intérêts sur leurs obligations. Cette mesure, fait observer M. Rolland, sera susceptible d'entraver le développement des entreprises. MM. Rolland et Dubeau suggèrent que la Chambre de commerce en demande le rappel, et le secrétaire est chargé d'en faire venir le texte.

**Félicitations.**—Sur proposition de M. Grothé, appuyé par M. Gravel, le Conseil exprime ses sincères et respectueuses félicitations à S. G. Monseigneur Gauthier, à l'occasion de son accession au poste important d'administrateur du diocèse de Montréal.

**Double impôt.**—M. Hector-F. Fortier fait observer que les compagnies incorporées paient la taxe dite de "place d'affaires" au gouvernement provincial et à l'administration municipale, et il déclare que Québec devrait supprimer cet impôt qui est payé deux fois.

Le Conseil en réfère à la commission de législation.

M. Catelli demande qu'à l'avenir, conformément à une résolution adoptée l'an dernier par le Conseil, toute question transmise à une commission soit soumise par écrit.

**Exemption d'impôt.**—M. Joseph Fortier attire l'attention de la Chambre de commerce sur une information fournie aux Communes et portant que, depuis le 24 mai 1922, les chemins de fer nationaux ont été exemptés de payer la taxe de vente sur les marchandises qu'ils ont achetées. M. Fortier estime que c'est une injustice envers le Pacifique.

**Raccordement au Transcontinental.**—M. Cornélius fait remarquer que les partisans du chemin

de fer de la baie d'Hudson réclament le parachèvement de cette voie parce que cela leur a été promis, mais qu'aucun des députés de la province de Québec n'a encore rappelé au gouvernement qu'on nous promet depuis plus longtemps encore de raccorder directement Montréal au Transcontinental. Il serait peut-être bon, conclut-il, de leur rafraîchir la mémoire.

Le secrétaire est prié de faire rapport à la prochaine séance sur ce qui a été fait à ce sujet par la Chambre de commerce.

Et la séance est levée.

#### SEANCE DU CONSEIL

Le Conseil de la Chambre de commerce s'est réuni le mercredi 28 mars 1923, sous la présidence de M. Joseph Daoust.

Etaient présents:—MM. Paul Joubert, 2ème V.-P., Raoul-O. Grothé, trésorier, Ludger Gravel, C.-H. Catelli, Jos. Fortier, F.-C. Laberge, J.-A. Paulhus, H. Laureys, Pierre Rolland, Ed. Gariépy, Léon Lorrain, secrétaire, membres du Conseil.

Assistaient également:—MM. Henri Viau, Dr T.-A. Brisson, E. Larivière, S. Ouimet, Arthur Vincent, membres de la Chambre.

MM. J.-A. Laferté et Israël Cardin s'étaient fait excuser.

Le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 21 mars.

**L'avance de l'heure.**—La Electrical Co-Operative Association communique à la Chambre de commerce le texte d'une résolution qu'elle a adoptée, favorisant l'avance de l'heure.

**La navigation sur le bas Saint-Laurent.**—La Chambre de commerce de Rimouski soumet une résolution qu'elle a adoptée le 29 novembre 1922, appuyant la requête de la Compagnie de navigation du bas Saint-Laurent, actuellement en formation, et qui demande des subsides pour l'exploitation d'un service de transport entre Montréal, Québec, Rimouski, la Gaspésie et les Iles de la Madeleine. Ce service s'occuperait tout particulièrement des pêcheries maritimes.

M. Paulhus est d'avis que le Conseil devrait appuyer cette résolution.

M. L. Gravel fait observer que la Chambre de commerce est favorable en principe à toute initiative susceptible d'améliorer la navigation; mais qu'il vaudrait mieux se renseigner avant de recommander au gouvernement de subventionner une compagnie particulière. Le secrétaire reçoit instruction de se documenter sur la Compagnie de navigation du bas Saint-Laurent.

**Les administrateurs de l'École des Hautes Etudes Commerciales.**—M. L. Gravel fait observer que la constitution de l'École des Hautes Etudes prescrit que les membres de son conseil doivent être choisis parmi les membres de la Chambre de commerce et que, cependant, le dernier administra-

teur nommé ne fait pas partie de notre institution. Le secrétaire est prié d'attirer là-dessus l'attention du secrétaire provincial.

**La loi de faillite.**—Sir Lomer Gouin a déclaré à la Chambre des communes, rappelle M. Joseph Daoust, que la loi de faillite ne serait pas rappelée, mais qu'elle serait amendée. Je crois que la loi est moins mauvaise qu'on croit généralement, mais que c'est son application qui est défectueuse. D'abord, à Montréal du moins, les syndicats sont beaucoup trop nombreux. Le résultat, c'est qu'un grand nombre, ne trouvant pas moyen de faire leurs frais avec les faillites inévitables, incitent des commerçants embarrassés à déposer leur bilan. A Montréal, 15 ou 20 bons syndicats suffiraient. Un autre défaut qu'on peut observer dans l'application de la loi, ajoute M. Daoust, c'est que, souvent, un syndic qui entre en lutte avec un débiteur malhonnête, ne trouve pas auprès des tribunaux l'appui sur lequel il devrait pouvoir compter. On a vu des faillis, convaincus d'avoir volé des milliers de dollars à leurs créanciers, s'en tirer avec quelques centaines de dollars d'amende, sans condamnation à la prison, sans même être forcés de restituer. C'est ainsi qu'on encourage la fraude. Si les faillites présumées frauduleuses faisaient l'objet d'une enquête judiciaire sérieuse et d'un procès public devant les tribunaux, et si les faillis convaincus de fraude étaient condamnés à la prison, sans la possibilité de s'en tirer avec une amende, et si on les forçait de rembourser par tous les moyens possibles, l'effet moral serait sans doute excellent.

M. Ludger Gravel est d'avis que la libération est accordée trop facilement.

M. Viau rappelle qu'avec M. Cardin, il a représenté la Chambre de commerce à une réunion convoquée par la Canadian Credit Men's Trust Association où une résolution a été adoptée, demandant la nomination d'un surintendant des syndicats, qui révoquerait tous les syndicats actuellement en fonctions et n'en nommerait d'autres que sur la recommandation des corps publics. La même résolution proposait aussi que la libération ne soit accordée que par le consentement de 75 pour 100, au lieu de 50 pour 100, en nombre et en valeur des créanciers.

**Proposition de nouveaux membres.**—M. S.-L. Contant, industriel, est présenté par MM. J.-A. Gauvreau et Léon Lorrain.

Et la séance est levée.

o

## CHAMBRE DE COMMERCE

La Chambre de commerce a tenu une séance générale le mercredi 4 avril 1923, sous la présidence de M. Joseph Daoust.

Etaient présents :—MM. Raoul-O. Grothé, trésorier, Alfred Lambert, Jos. Fortier, F.-C. Laberge,

C.-E. Racine, H. Laureys, Théo. Trudeau, J.-P. Gervais, J.-B.-A. Lanctôt, C.-E. Gravel, L.-M. Lymburner, Dr T.-A. Brisson, S. Ouimet, A.-H. Hardy, Avila Dufort, L.-P. Gravel, Dr J.-C. Poissant, Arthur Vincent, Roméo Brosseau, J.-A. Nadeau, L.-E. Gauthier, L.-M. Cornellier, H. Langevin, F.-R. Paquet, J.-H. LaRocque, Rod. Carrière, Z.-A. Lambert, Lambert de Roode, Léon Lorrain, secrétaire.

La Chambre approuve le procès-verbal de la séance du 7 mars.

**Remerciements.**—S. G. Monseigneur Gauthier remercie la Chambre de commerce des félicitations quelle lui a adressées à l'occasion de sa nomination comme archevêque-coadjuteur de Montréal.

**La foire de Paris.**—Les Agences de voyages Jules Hone annoncent à la Chambre de commerce qu'elles organisent, à l'occasion de la Foire de Paris, l'été prochain, un voyage d'homme d'affaires, et elles invitent les membres de la Chambre à y prendre part. Il en sera fait mention dans la "Bulletin".

**La Compagnie de navigation du bas Saint-Laurent.**—M. J.-E. Bernier communique des renseignements sur les administrateurs de cette société, qui demande des subventions au gouvernement et sollicite pour ces fins l'appui de la Chambre de commerce.

La Chambre transmet la question à la commission des transports.

**Le Bill 54.**—La commission de législation soumet un rapport déclarant que le code pénal offre au public une protection suffisante quant à toute condition illégale, et qu'en conséquence le bill 54, actuellement devant la Chambre des communes, devrait être retiré ou transmis au Comité de la banque et du commerce.

M. J.-A. Nadeau demande qu'avant de se prononcer, les membres de la Chambre de commerce soient mis en mesure de prendre connaissance du texte de ce projet de loi. Sur proposition de M. Nadeau, appuyé par M. F.-C. Laberge, il est unanimement résolu de renvoyer le rapport de la commission de législation à la prochaine réunion du Conseil, qui entendra la lecture du bill 54.

**La loi de faillite.**—La commission de législation soumet un rapport proposant d'apporter à la loi de faillite un certain nombre d'amendements.

Invité à exprimer son avis sur cette question, qu'il a traitée l'an dernier devant la Chambre de commerce, M. L.-P. Deslongchamps déclare que le rapport contient d'excellentes suggestions, mais qu'il serait possible d'en ajouter d'autres. Il serait bon d'exiger, par exemple, qu'un syndic fasse un rapport dans un délai limité. Il serait opportun aussi de rendre plus facile l'initiative du créancier qui doit, pour sa légitime protection, mettre un débiteur en faillite. Et il y aurait sans doute d'autres modifications à apporter à la loi de faillite

parce que, telle qu'elle est, elle favorise surtout le débiteur malhonnête.

M. Lambert déclare qu'il conviendrait de réduire le nombre des syndics, non seulement à Montréal, mais dans tous les districts judiciaires. Et il est d'avis que la Chambre de commerce devrait faire d'autres recommandations, et réitérer, notamment, celles qu'elle a déjà faites au gouvernement, qui n'en a pas tenu compte.

La Chambre, acceptant les recommandations de la commission de législation, lui renvoie son rapport en la priant de le compléter au moyen des suggestions que pourront lui faire les membres de la Chambre de commerce.

**La médecine industrielle.**—Dans une intéressante causerie, M. le Dr J.-A. Mireault expose que la médecine industrielle a pour objet de veiller au choix, à l'entretien et aux réparations du moteur humain, en vue de la plus grande production économique. Elle s'efforce de propager l'hygiène individuelle et industrielle, et recherche et applique les meilleurs moyens de prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles. En confiant à chaque ouvrier la tâche à laquelle il est le plus apte et en réduisant au minimum les causes de fatigue et les chances d'accident, la médecine industrielle augmente le rendement de la main-d'oeuvre, abaisse les prix de revient, diminue le chômage et allège la responsabilité patronale.

M. Laberge, au nom de la Chambre, remercie le conférencier.

**Proposition de nouveaux membres.**—M. Geo. H. Carson, directeur de la Investment Registry of Canada Ltd., est présenté par M. J.-C. Groves-Contant.

Et la séance est levée.

#### SEANCE DU CONSEIL

Le Conseil de la Chambre de commerce s'est réuni le mercredi 11 avril 1923, sous la présidence de M. Joseph Daoust.

Étaient présents:—MM. Raoul-O. Grothé, trésorier, J.-A. Laferté, F.-C. Laberge, Hector-F. Fortier, J.-P. Gervais, Pierre Rolland, C.-E. Gravel, J.-V. Desaulniers, J.-A. Paulhus, Léon Lorrain, secrétaire, membres du Conseil.

Assistaient également:—MM. Avila Dufort, L.-M. Cornéliier, Geo. Paré, Tel. Auger, Lambert de Roode, membres de la Chambre.

Le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 28 mars.

**La loi de Faillite.**—L'assistant-procureur général écrit à la Chambre que la loi de faillite, qui a été étudiée à Québec, contient quelques dispositions *ultra vires*.

**Le Bill 54.**—Le secrétaire donne lecture du rapport de la commission de législation, renvoyé

il y a huit jours à la présente séance, et qui est ainsi conçu:

"La commission de législation a l'honneur de soumettre à la Chambre de commerce que le Code pénal offre au public une protection suffisante quant à toute coalition illégale, et qu'en conséquence le bill 54, actuellement devant la Chambre des communes, devrait être retiré ou transmis au Comité de la banque et du commerce."

A la demande de M. le président, le secrétaire lit ensuite l'article du Code pénal auquel il est fait allusion dans le rapport ci-dessus, puis un rapport du comité de législation de la Canadian Manufacturers' Association sur le bill 54.

Pour plusieurs conseillers, fait observer M. J.-V. Desaulniers, c'est là une affaire commencée; mais c'est une affaire nouvelle pour moi, puisque la semaine dernière, j'avais l'honneur de représenter la Chambre de commerce au congrès d'éducation qui se tenait à Toronto. La raison donnée par la commission de législation, à savoir: que l'objet du bill 54 est déjà rempli par certaines dispositions du Code pénal, ne me paraît pas un motif suffisant pour condamner ce projet de loi. S'il m'était démontré qu'il serait susceptible de nuire au commerce, je m'y opposerais énergiquement.

Le bill 54, déclare M. C.-E. Gravel, est une loi très importante: c'est une mesure gouvernementale, et il y a été fait allusion dans le discours du Trône. Du reste, je n'aimerais pas que la Chambre de commerce, en demandant le rejet, passât pour favoriser les monopoles, et c'est ce qui arriverait puisque ce projet de loi, bien qu'on nous dise qu'il serait inefficace, a pour objet de protéger le public. Le moins qu'on puisse faire, à mon avis, c'est de renvoyer le rapport devant la commission de législation et de lui demander de nous dire en quoi le bill 54 serait préjudiciable au commerce.

M. Daoust cite une lettre de la Canadian Manufacturers' Association, où il est dit qu'il ne faut pas suggérer d'amendement au bill 54, puisqu'on demande son rejet parce qu'il fait double emploi avec le Code pénal.

Si le même objet est déjà atteint par le Code pénal, fait remarquer M. Paulhus, de quelle utilité serait une nouvelle loi? Il est vrai que le bill 54 a été présenté par le premier ministre, mais il faut tenir compte des exigences de la politique. Je suis en faveur du rapport de la commission de législation.

Il n'est pas démontré, rétorque M. Desaulniers, que le Code pénal et le bill 54 font double emploi. J'ai entendu lire le Code, mais je n'ai pas lu le bill. Ceux qui le connaissent pourraient peut-être l'analyser et démontrer que tout ce qu'il prescrit se trouve déjà dans le Code pénal. Si l'on voulait attendre une semaine, je me ferais un devoir de lire le bill 54 et de le comparer avec les prescriptions du Code sur cette matière.

## P. A. GAGNON

Comptable licencié  
Chartered Accountant

Chambres 315, 316 et 317,  
EDIFICE MONTREAL TRUST

No 11 PLACE D'ARMES  
MONTREAL

Tél. Main 4129

Eugène Prévost L.L.C. Hermas Perras

## PREVOST & PERRAS

Liquidations, Collections,  
Règlements.

(Eugène Prévost, syndic autorisé.)

EDIFICE DULUTH, 50 Notre Dame O.  
Chambre 21 Tel. Main 1056

## H. Beauregard

Comptable

70, RUE ST-JACQUES

MONTREAL

Tél. Main 735

Main 7059

## Paquet & Bonnier

COMPTABLES LIQUIDATEURS  
SYNDICS AUTORISES

F. R. Paquet, L.A., C.G.A.

J. O. Bonnier

Chambre 501  
120, St-Jacques, Montréal

## J. Arthur Archambault

L.A., G.G.A.

Licencié en Comptabilité

CI-DEVANT DU BUREAU DE L'INS-  
PECTEUR DE L'IMPOT SUR  
LE REVENU

30, SAINT-JACQUES - Chambre 42

Tél. Main 1212. Rés.; Tel. Est 5015w

VOLAILLES DE TOUTE SORTE,  
ŒUFS FRAIS, BEURRE, PLUMES

Achetés en tout temps par

## P. Poulin & Cie

39, MARCHÉ BONSECOURS  
Montréal.

PAIEMENTS RAPIDES. PAS DE COM-  
MISSION. DEMANDEZ LES PRIX  
PAR LETTRE.

## GLACE, VITRE

IMPORTATEURS

de verre de tous genres

MANUFACTURIERS

de Vitraux d'Eglise et de fantaisie.  
Négociants en vitrés de tous genres  
(Plate Glass)

## J. P. O'SHEA & Cie

15, ruelle Perrault, MONTREAL  
EST 430 - 3751 - 3948

Tél. Est 148

## Les Ouvrages d'Art en cuivre

(A responsabilité limitée)

OUVRAGES EN CUIVRE DE  
TOUS GENRES

Plaquage en or, argent, nickel,  
cuivre, etc.

247, RUE SANGUINET MONTREAL

PRETS SUR HYPOTHEQUE

## A JETTE & CIE

50, Notre-Dame ouest - Chambre 22  
Edifice Duluth

Courtiers en immeubles. Experts en  
propriété.

(Etablis 1885). Prêts sur première et  
deuxième hypothèque; — achats d'hypo-  
thèques et balances de prix de ventes.

## J. V. DESAULNIERS

IMMEUBLES  
PRETS

Assurances  
Administration

DE

PROPRIÉTÉS

ET DE

SUCCESSION

GERANT

The Greater Montreal Land  
Investment Company, Ltd.

CHAMBRE 502, 90, RUE ST-JACQUES,  
MONTREAL

## HOTEL "PLAZA"

NOUVEAU ET MODERNE

PLANS EUROPEEN ET AMERICAIN

\$3.00 et plus.

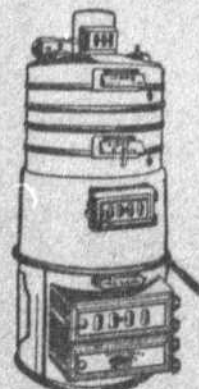
52-54, Place Jacques-Cartier

TEL. MAIN 1440 MONTREAL

Tél. Est 1853

## La Cie J. & C. Brunet

LIMITEE



Plomberie  
Couverture  
Electricité  
Chauffage

223 boul.  
St-Laurent

MONTREAL

## AVIS

**Nouveaux bureaux spacieux situés  
au rez-de-chaussée  
de  
l'immeuble Transportation  
120, rue St-Jacques**

Pour tous nos anciens clients, nous maintiendrons ce service que nous leur avons donné dans le passé et qui n'a pas peu contribué à cimenter les bonnes relations qui existent entre la Compagnie et ceux qu'elle sert. Nous voulons que, dans les nouveaux bureaux où nous sommes installés, ce mot service ait une signification encore plus étendue.

Pour tous ceux qui n'ont pas encore fait affaires avec notre institution, nous les invitons cordialement à nous rendre visite afin qu'ils puissent nous mieux connaître.

Etablie en 1910

**CREDIT-CANADA, Limitée**

120, rue St-Jacques, Montréal

Téléphones: Main 2520 - 2545 - 4735 - 4736

## PARFAITE SECURITE

L'Assurance LONDON GUARANTEE,

dont l'existence remonte à au-delà de 50 ans, affaires se chiffrant dans les millions, offre la parfaite garantie aux hommes d'affaires qui veulent se protéger. Elle transige tous les risques, excepté la vie, comme suit :

Personnel	Accidents et Maladie
Caution	de toute nature
Automobile	Responsabilité, Dommage à la propriété, Collision, Incendie et Vol

Responsabilité des patrons envers le public  
Voitures de livraison et ascenseurs  
Fuite dans les arroseurs automatiques  
Assurance contre incendie  
Vol avec effraction.  
Vitre.

Le bureau de Montréal apporte une prompt attention à l'émission des polices et aux règlements des réclamations dans la Province.

**London Guarantee and Accident  
Company, Limited**

263 rue St-Jacques, — Montréal

Wm. R. BULLOCH, Gérant local.

**Êtes-vous suffisamment  
assuré contre l'incendie ?**

Votre police d'assurances contient beaucoup de clauses énumérant ce que la compagnie qui vous assure s'engage à faire pour vous si vos propriétés étaient incendiées.

Outre les conventions contenues dans votre police, vous êtes en droit d'attendre de la part de la compagnie toute l'assurance qu'il lui est loisible de vous accorder, assistance qui a pratiquement autant de valeur que votre contrat.

Nous sommes prêts à vous aider, persuadés que quelques bons conseils, dictés par l'expérience, qui n'entraîneront pour vous ni dépense, ni obligations quelconques, pourraient vous être utiles. Faites donc appel aux experts de la

**BRITISH COLONIAL**

FIRE INSURANCE COMPANY

MONTREAL



**THEODORE MEUNIER,**

Directeur.

Téléphone: Main 3580

## STATION DE SERVICE



SALLE DE VENTE

L'Auto pour les affaires, la promenade  
et la livraison.



Toujours en mains:

Carrosserie commerciale de tous genres.

**JOS. BONHOMME Liée**  
200, rue Guy

**MONTREAL**  
Main 967-1571-7235

Sur proposition de M. Desaulniers, appuyé par M. Hector-F. Fortier, le rapport de la commission de législation est renvoyé à la prochaine séance.

**Émigration vers les États-Unis.**—M. C.-E. Gravel attire l'attention du Conseil sur une dépêche parue dans LA PRESSE du 7 avril, et portant qu'à Manchester, N. H., 300 Canadiens français, âgés de moins de 21 ans et venus de la province de Québec, se sont inscrits depuis le mois de janvier aux cours du soir des écoles publiques. Des informations recueillies un peu partout démontrent que le mouvement d'émigration vers les États-Unis a pris une ampleur inquiétante. N'y aurait-il pas lieu d'attirer là-dessus l'attention du gouvernement provincial ?

M. Cornellier préconise comme remède à cette situation une campagne de propagande et, au besoin, une aide pécuniaire aux cultivateurs. La Co-opérative fédérée organise le crédit agricole au moyen des caisses Desjardins, mais cela prendra encore quelque temps, et il faudrait enrayer l'émigration tout de suite.

Il faudrait d'abord, déclare M. Fortier, que le gouvernement nomme une commission chargée de découvrir les causes des départs en masse. Et il y aurait peut-être lieu d'organiser ensuite une campagne de propagande du haut de la chaire, dans les journaux et par l'intermédiaire des cercles et des coopératives agricoles.

Il est proposé par M. Hector-F. Fortier, appuyé par M. J.-A. Laferté, et unanimement résolu: Que le Conseil de la Chambre de commerce prie le gouvernement de la province de Québec de nommer une commission d'enquête ayant pour objet de s'enquérir des causes du présent mouvement d'émigration de Canadiens français des villes et des campagnes vers les États-Unis.

**Proposition de nouveaux membres.**—M. Alex. Gour, comptable, est présenté par M. Ludger Gravel. Et la séance est levée.

#### SEANCE DU CONSEIL

Le Conseil de la Chambre de commerce s'est réuni le mercredi 18 avril 1923, sous la présidence de M. Joseph Daoust.

Étaient présents :—MM. Paul Joubert, 2<sup>ème</sup> V.-P., Jos. Fortier, J.-B.-A. Lanctôt, Théo. Trudeau, H. Laureys, J.-V. Desaulniers, C.-E. Gravel, Hector-F. Fortier, Pierre Rolland, Léon Lorrain, secrétaire, membres du Conseil.

Assistaient également :—MM. L.-M. Cornellier, Dr T.-A. Brisson, S. Oumet, Dr J.-C. Poissant, Lambert de Roode, membres de la Chambre.

M. J.-A. Laferté, absent de la ville, s'était fait excuser.

Le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 11 avril.

**Bureau de renseignements.**—Comme suite à une entrevue et à un échange de correspondance, M. le premier ministre de la province de Québec écrit à la Chambre de commerce : "L'établissement d'un tel bureau nécessiterait de la législation, que nous serons très heureux de considérer au cours de la prochaine session".

**Lunch.**—M. Joubert accepte de représenter la Chambre, le jeudi 19, au Mont-Royal, à un déjeuner du Lions Club où l'on se propose de lancer une campagne de protection des jeunes gens.

**Les voies maritimes.**—Le Engineering Institute of Canada invite les membres de la Chambre à une causerie que fera le jeudi soir 19, M. F. W. Cowie, sur les routes maritimes.

Le Conseil y délègue MM. F.-C. Laberge, Arthur Surveyer et Séraphin Oumet.

**La navigation sur le bas Saint-Laurent.**—Le Conseil adopte sous ce titre un rapport de la commission des transports, qui sera publié dans le "Bulletin."

**Raccordement de Montréal au Transcontinental.**—Un rapport de la même commission, portant le titre ci-dessus, et qui est adopté par le Conseil, sera aussi inséré au "Bulletin".

**Construction d'incinérateurs.**—La commission des affaires municipales soumet sous ce titre un rapport qui est adopté par le Conseil, et dont le texte paraîtra dans le "Bulletin".

**L'administration de la police.**—Un rapport à ce sujet, soumis par la même commission, est adopté. Le texte en sera publié dans le "Bulletin."

**Le Bill 54.**—Le secrétaire donne de nouveau lecture du rapport de la commission de législation, exprimant l'avis que le Code pénal offre au public une protection suffisante quant à toute coalition illégale, et demandant le retrait du bill 54.

L'objet du bill 54, expose M. Desaulniers, c'est de protéger le consommateur contre les coalitions illégales. Et, comme c'est le pouvoir d'achat du consommateur qui alimente le commerce, on peut dire que le bill 54 a pour objet de protéger le commerce. Pour savoir s'il y a monopole, il faut faire des enquêtes, qui sont presque toujours très coûteuses; or, le Code pénal impose au plaignant le fardeau de l'enquête. Et l'on ne peut pas attendre d'un simple particulier qu'il prenne cette responsabilité. Le bill 54 remédie à cet état de choses; il rend efficaces les prescriptions du Code pénal en nommant un registraire qui, sur la dénonciation d'un particulier, institue lui-même une enquête à laquelle, s'il y a lieu, il est donné suite par les pouvoirs publics.

Aux termes du bill 54, fait observer M. Joubert, le premier venu peut dénoncer un prétendu monopole, et le registraire dispose de pouvoirs exorbitants. Les enquêtes, qui seraient probablement nombreuses, coûteraient très cher, non seulement à l'État, mais encore aux sociétés qui, à tort ou à raison, en seraient l'objet. Je crois que le gouver-

**Ecole des Hautes Etudes  
Commerciales de Montreal**

Préparant aux Situations Supérieures du Commerce, de  
l'Industrie et de la Finance.

Bibliothèque Economique.

Musée Commercial et Industriel.

Délivre les diplômes de "LICENCIÉ EN SCIENCES COMMERCIALES", de "LICENCIÉ EN SCIENCES COMPTABLES" et de "DOCTEUR EN SCIENCES COMMERCIALES".

Le diplôme de "LICENCIÉ EN SCIENCES COMPTABLES" donne droit à l'admission dans "L'Institut des comptables et auditeurs de la province de Québec" et dans "L'Association des comptables de Montréal" (Chartered accountants).

Des BOURSES DU GOUVERNEMENT sont accordées aux élèves méritants.

Cours spéciaux, le soir: Comptabilité théorique et pratique, Opérations de Banque, Correspondance commerciale anglaise et française, Arithmétique commerciale, Algèbre, Economie Politique, Droit Civil, Droit commercial, Langues étrangères (Espagnol, Italien, Allemand) etc.

Pour tous renseignements, prospectus, inscriptions, etc., s'adresser au Directeur des Etudes...

399, Avenue Viger, MONTREAL



Les Confitures  
**RAYMOND**  
sont toujours  
les meilleures

**CANADIAN GOVERNMENT  
MERCHANT MARINE**

LIMITED

† No 11—"Canadian Victor" . . . . . 23 mai  
† No 12—"Canadian Commander" . . . . . 6 juin  
No 7—"Canadian Planter" . . . . . 6 juin

**SERVICE DE CARDIFF et SWANSEA:—**

No 6—"Canadian Challenger" . . . . . 15 mai  
No 9—"Canadian Explorer" . . . . . 1er juin  
No 12—"Canadian Mariner" . . . . . 15 mai

**SERVICE D'AUSTRALIE et NOUVELLE-ZELANDE:—**

No 11—"Canadian Pioneer" . . . . . 26 mai

**SERVICE DE ST. KITTS, ANTIGUA, BARBADES,**

**TRINIDAD et DEMERARA:—**

No 14—"Canadian Carrier" . . . . . 18 mai  
No 15—"Canadian Otter" . . . . . 30 mai

**SERVICE DE HAMILTON, NASSAU, KINGSTON, BELIZE, BERMUDES, BAHAMAS, JAMAÏQUE, HONDURAS BRITANNIQUE:—**

No 21—"Canadian Fisher" . . . . . 24 mai  
No 21—"Canadian Forester" . . . . . 14 juin

**ST-JEAN, Terre-Neuve, via CHARLOTTETOWN, I.-P.-E.:—**

No 41—"Canadian Sapper" . . . . . 31 mai

\* Transporte un nombre limité de passagers de cabines.

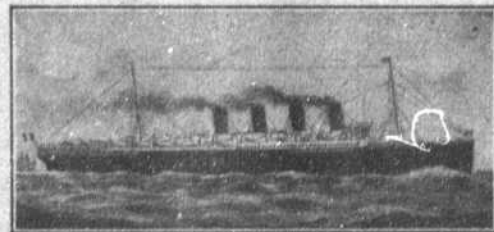
† Transporte des passagers de 1ère classe seulement.

‡ Entrepôt frigorifique.

S'adresser à W. A. CUNNINGHAM,

Agent général du fret,

230, rue Saint-Jacques.



**COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE**

(FRENCH LINE)

SERVICE HEBDOMADAIRE

**NEW YORK—LE HAVRE—PARIS**

Par les Paquebots luxueux et rapides à 4 et à 2 hélices

**PARIS — FRANCE**

**LAFAYETTE — LA LORRAINE — LA SAVOIE**

et par les paquebots à classe unique

**ROCHAMBEAU — LA TOURAINE — LEOPOLDINA**

**CHICAGO — ROUSSILLON — LA BOURDONNAIS**

SERVICE SUPERIEUR—EXCELLENTE CUISINE

Pour plus amples informations, dates des départs, tarifs, choix des installations, s'adresser à

**GENIN TRUDEAU & CIE, Limitée**

Agents Généraux.

22, RUE NOTRE-DAME, OUEST

TEL. MAIN 2605

MONTREAL

nement atteindrait son but en amendant le Code pénal de façon à rendre les enquêtes plus faciles. En tout cas, si le bill 54 était adopté, j'estime que l'on devrait exiger que le plaignant soit une personne solvable.

C'est la troisième tentative du gouvernement pour combattre les monopoles, fait remarquer M. C.-E. Gravel. Le gouvernement n'a certainement pas l'intention d'entraver le commerce légitime; il veut seulement réprimer les abus. Et si la Chambre de commerce demandait le rejet du bill, elle passerait pour favoriser les monopoles. Si le fait que n'importe qui peut dénoncer un prétendu monopole est susceptible d'avoir de graves inconvénients, il serait sans doute possible d'amender le bill 54; mais nous ne serions pas justifiables d'en demander le rejet. Je crois donc que le moins que nous puissions faire, c'est de ne pas intervenir, et de renvoyer le rapport qui est devant le Conseil à la commission de législation en la priant d'examiner s'il y aurait lieu de suggérer des amendements.

M. Desaulniers a exposé, déclare M. Joubert, que la supériorité du bill 54 sur le Code pénal, c'est que le bill faciliterait les enquêtes dans le cas de dénonciation d'un soi-disant monopole. J'aimerais mieux un amendement au Code qu'une législation nouvelle.

Il y a d'autres différences, rétorque M. Gravel. Par exemple, si l'existence du monopole d'un produit déterminé était établie, le gouvernement pourrait exercer une sanction rapide et effective en enlevant ou en réduisant les droits de douane sur ce produit.

La principale objection de M. Joubert au bill 54, ajoute M. Desaulniers, c'est que toute personne domiciliée au Canada et âgée de vingt et un ans révolus peut porter plainte contre un compagnie. Mais on constatera à la lecture de l'article 5 du bill que la dénonciation n'est pas aussi facile à faire qu'on pourrait le croire: il faut justifier sa plainte par un véritable plaidoyer.

La commission de législation, déclare M. Daoust, a cru que le Code pénal remplissait déjà l'objet visé par le bill 54. Le Conseil a, naturellement, le droit de disposer comme il l'entend de son rapport. M. Daoust fait ensuite observer qu'il y a monopole et monopole, et qu'il convient de distinguer. Ainsi, il y a quelques années, la United Shoe Machinery Co. fut poursuivie, en vertu du Code pénal, sous l'accusation d'exercer le monopole de l'outillage dans l'industrie de la chaussure. On a posé à M. Daoust, qui était témoin à charge, la question suivante: "Devez-vous vendre vos chaussures plus cher parce que la United Shoe Machinery loue ses machines?" Et le témoin dut répondre que ce monopole avait l'effet opposé, puisqu'il permettait aux petits fabricants de s'outiller et d'accroître la concurrence qui fait baisser les prix.

Sur proposition de M. Desaulniers, appuyé par M. C.-E. Gravel, le rapport soumis au Conseil est renvoyé devant la commission de législation.

**Le service des postes.**—M. J.-E. Emile Léonard demande au Conseil l'autorisation de venir lui exposer brièvement comment les hommes d'affaires de Montréal pourraient contribuer à l'amélioration du service postal.

Le Conseil invite M. Léonard à venir prendre la parole à la Chambre de commerce le mercredi 25 avril.

**Proposition de nouveaux membres.**—M. Arthur Terroux, financier, est présenté par M. Henry Laureys.

M. J.-C. Groves-Contant demande au Conseil de renvoyer cette demande à la prochaine assemblée où elle sera discutée. Le Conseil y consent.

Et la séance est levée.

#### LA NAVIGATION SUR LE BAS SAINT-LAURENT

(Rapport adopté par le Conseil de la Chambre de commerce le mercredi 18 avril 1923).

CONSIDERANT QUE la Chambre de commerce de Rimouski a prié la Chambre de commerce de Montréal d'appuyer la résolution qu'elle a adoptée le 29 novembre 1922, aux termes de laquelle elle recommande aux gouvernements fédéral et provincial de subventionner la Compagnie de Navigation du Bas Saint-Laurent;

CONSIDERANT QU'il est de l'intérêt du commerce d'améliorer le plus possible le service de navigation entre Montréal, Québec, Rimouski, la Gaspésie et les Iles de la Madeleine;

La commission des transports a l'honneur de recommander au Conseil de la Chambre de commerce de prier les gouvernements fédéral et provincial d'accorder toute leur attention à la demande de subsides formulée par la Compagnie de Navigation du Bas Saint-Laurent.

Pour le président de la commission,  
JOSEPH DAoust.

#### RACCORDEMENT DE MONTREAL AU TRANSCONTINENTAL

(Rapport adopté par le Conseil de la Chambre de commerce le mercredi 18 avril 1923).

ATTENDU QUE les provinces de l'Ouest, qui ne contribuent que pour 17 pour 100 aux recettes du Trésor fédéral, ont sur leur territoire les 48 pour 100 des réseaux ferrés du Canada; tandis que Québec, dont les contributions atteignent les 35 pour 100 des recettes totales, n'a dans ses limites que les 12 pour 100 des chemins de fer;

ATTENDU QUE, de l'avis de la commission, la cause principale du déficit du Transcontinental, c'est l'absence d'un raccordement direct avec Montréal;

La commission des transports a l'honneur de recommander au Conseil de la Chambre de commerce

de prier le gouvernement et le parlement de donner au raccordement de Montréal au Transcontinental la préséance sur le parachèvement du chemin de fer de la baie d'Hudson.

Pour le président de la commission,  
**JOSEPH DAOUST.**

### CONSTRUCTION D'INCINERATEURS

(Rapport adopté par le Conseil de la Chambre de commerce le mercredi 18 avril 1923.)

ATTENDU QUE la Child Welfare Association proteste contre la présence d'un dépotoir aux abords de l'Hôpital Alexandra;

ATTENDU QUE, dans d'autres quartiers de la ville, les contribuables sont incommodés par le voisinage des dépotoirs;

ATTENDU QUE les dépotoirs, qui constituent une menace pour la santé publique, sont intolérables dans une ville de l'importance de Montréal;

La commission des affaires municipales a l'honneur de recommander au Conseil de la Chambre de Commerce de prier l'administration municipale de construire le plus tôt possible des incinérateurs pour la crémation de tous les déchets organiques.

Le président de la commission,  
**J.-V. DESAULNIERS.**

### L'ADMINISTRATION DE LA POLICE

(Rapport adopté par le Conseil de la Chambre de commerce le mercredi 18 avril 1923.)

La commission des affaires municipales, après avoir pris connaissance, à la demande du Conseil de la Chambre de commerce, de la résolution du Conseil des Métiers et du Travail de Montréal, priant le lieutenant-gouverneur en conseil de nommer une commission royale pour enquêter sur l'administration de la police à Montréal, a l'honneur de soumettre au Conseil de la Chambre que, cette question étant pendante devant la commission administrative, il ne serait pas opportun pour la Chambre de commerce d'intervenir, la Chambre ayant confiance, d'ailleurs, que la commission administrative saura régler conformément à l'intérêt public les différends qui lui sont soumis.

Le président de la commission,  
**J.-V. DESAULNIERS.**

### AMENDEMENTS A LA LOI DE FAILLITE SEANCE DU CONSEIL

(Rapport adopté par le Conseil de la Chambre de commerce le mercredi 9 mai 1923.)

La commission de législation a mis à l'étude le bill 139, ayant pour objet d'amender la Loi de faillite, ainsi que les rapports déjà adoptés par le Conseil et les divers projets qui lui ont été soumis à ce sujet.

Et la commission a l'honneur de faire rapport au Conseil de la Chambre de commerce que le bill 139 fait droit, dans une large mesure, aux recommandations déjà formulées par la Chambre de commerce sur plusieurs articles de la Loi de faillite.

Cependant, la commission désire attirer l'attention du Conseil sur les privilèges des locataires dans les cas de faillite ou de cession. Le bill 139 comporte un nouvel article — article 51a — déclarant qu'au cas de faillite ou de cession d'un locataire, les droits et privilèges du locateur seront déterminés dans chaque province par les lois régissant ces matières qui y étaient en vigueur au 1er juillet 1920. Or, l'article 52 de la Loi de faillite décreta que "dans la distribution des biens du failli ou cédant le syndic doit payer au bailleur, de préférence à toutes autres créances, une somme n'excédant pas la valeur des biens saisissables, et n'excédant pas trois mois de loyer acquis, due avant la date de l'ordonnance de séquestre ou de la cession de biens, et les frais de saisie, s'il est est." La commission, estimant que cet article 52 protège équitablement le locateur dans les cas de faillite, recommande que l'article 51a soit radié du bill 139.

Enfin, la commission de législation a l'honneur de recommander que le juge des faillites ait le pouvoir, dans les cas de fraude, d'appliquer une sanction pénale: Emprisonnement sans alternative d'amende.

Pour le président de la comm. de législation,  
**JOSEPH DAOUST.**



LES  
**PRODUITS  
UNIC**  
SONT  
*"toujours  
les  
meilleurs"*

**Montreal Dairy**

TRADE MARK

ETABLIE EN 1887  
**JOS. COTE Limitée**

QUEBEC  
Importateurs et négociants en gros  
**EPICERIES**  
**BISCUITS, CONFISERIES,**  
**CHOCOLATS, etc.**

Loyauté  
fait  
notre  
force



Qualité  
fait  
notre  
clientèle

Les cigares "Côté Clear Havana" son garantis  
sans rival à prix égaux.

Bureau et magasin de gros:

**186 rue Saint-Paul, Quebec**

6 SUCCURSALES A QUEBEC  
Pour tabacs, cigares et articles de fumeurs.

**Ecole Polytechnique**  
DE MONTREAL

**Ingénieur Civil, Ingénieur Chimiste,  
Architecte**

**DUREE DES COURS:**

Division des Ingénieurs: quatre années.  
Division des Architectes: cinq années.

**Ecole de Préparation**

Prépare aux examens d'admission à l'Ecole Polytechnique.

Les examens d'admission ont lieu en juin et en septembre.

Les finissants des cours classiques y sont admis sans examen.

**COURS D'ETE:**

Du 2 juillet au 15 septembre, en vue des examens d'admission de septembre. Les finissants des cours classiques qui veulent éviter l'année de préparation suivront les cours d'été avec avantages.

Pour renseignements, s'adresser au Directeur

**228, RUE SAINT-DENIS, MONTREAL**

**GENIN, TRUDEAU & CIE**  
Limitée

**22 RUE NOTRE-DAME OUEL**  
MONTREAL

Importateurs  
et Fabricants  
d'Articles de

**FUMEURS**

Propriétaires des marques bien connues



*Cinto*

Seuls agents au Canada pour les  
célèbres pipes

**PETERSON**

Garanties pour ne pas craquer ni brûler.



**Bureau de Placement Provincial**

**SERVICE GRATUIT SANS DELAI**

Des milliers de personnes ont obtenu depuis la création du Bureau de Placement, par le Gouvernement Provincial, des emplois permanents des plus avantageux, et cela

**GRATUITEMENT**

Nous attirons aussi l'attention des patrons qui pourront, en communiquant leurs demandes à ce Bureau, obtenir des employés compétents et sans délai puisque un grand nombre de personnes sans emploi s'y présentent chaque jour; à ce bureau vous pouvez faire un choix avantageux.

**SERVICE**

Nous ne saurions trop insister auprès des patrons et employés sur les avantages de se servir de ce Bureau de Placement Provincial dont l'action s'étend à toutes les branches du travail et de l'industrie.

**AVANTAGE**

Vous avez l'avantage de traiter personnellement, si vous le désirez, avec les employés et aussi vous avez l'usage d'un bureau privé.

**FRANCIS PAYETTE, Surintendant.**  
No 9 rue St-Jacques **MONTREAL.**  
HEURES DE BUREAU: 9 hrs A. M. à 5 hrs P. M.  
Correspondance Sollicitée.

## La Corporation de Garantie de Titres et de Fiducie du Canada

Capital souscrit . . . . . \$1,000,000.

SIR LOMER GOUIN . . . . . Président.  
SIR HERBERT HOLT . . . . . Vice-Président.  
E. R. DECARY, N.P. . . . . Vice-Président.

NOUS GARANTISSONS  
LES TITRES ET HYPOTHEQUES

ROBERT ADAIR	SIR LOMER GOUIN
HON. GEORGE AMYOT	SIR HERBERT HOLT
A. J. BROWN, K. C.	C. R. HOSMER
T. S. DARLING	T. B. MACAULAY
E. R. DECARY	A. D. MACTIER
J. N. DUPUIS	WALTER MOLSON
SIR GEORGE GARNEAU	SIR WILLIAM PRICE
AIME GEOFFRION	DONAT RAYMOND
SIR CHARLES GORDON	HON. J. M. WILSON

IMMEUBLE BANQUE D'OTTAWA, 224 rue St-Jacques  
MONTREAL  
TELEPHONE MAIN 6803

## La Société d'Administration Générale

Incorporée par Acte de la Législature de Québec  
le 26 mars 1902.

35, RUE ST-JACQUES, MONTREAL.  
Edifice du Crédit Foncier Franco-Canadien.

Capital souscrit:	\$500,000
Capital payé:	\$125,000
Réserve et profit non distribués:	\$214,133-03
Fonds administrés:	\$14,905,119.18

ADMINISTRATION DE SUCCESSIONS, DE FIDEI-COMMIS ET DE FORTUNES PRIVEES.

## VOUTES DE SURETE

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Hon. Sir HORMISDAS LAPORTE, C. F., Montréal, Prés.  
MARTIAL CHEVALIER, Montréal, Vice-Président.  
J. O. GRAYEL, Montréal.  
A. TURRETTINI, Paris, France.  
TANCREDE BIENVENU, Montréal.  
L. de la VALLEE-POUSSIN, Paris, France.  
Hon. RODOLPHE LEMIEUX, C. R., Montréal.  
NAPOLEON LAVOIE, Québec.  
J. A. RICHARD, L.L.D., Montréal.  
G. N. MONCEL, Montréal.

### DIRECTION

J. THEO. LECLERC,  
Directeur Général.

Tél. Main 2557



## SUPERFINE LINEN RECORD

Le meilleur papier "BOND" fabriqué au  
Canada.

Il se recommande de lui-même pour votre

PAPETERIE COMMERCIALE.

Spécifiez-le chez votre imprimeur.

LA COMPAGNIE DE PAPIER ROLLAND

LIMITÉE

St-Jérôme, Qué., MONTREAL, Mont Rolland, Qué

## PAVOISONS

Pour nos fêtes  
Religieuses et Nationales.

Drapeaux, Banderolles, Lanternes.  
Bannières, Ecussons, Oriflammes.  
Guirlandes et Cabies en papier,

de fantaisie, de toutes les sortes et couleurs.

Nous avons le plus bel assortiment de drapeaux  
représentant les pays suivants :

ETATS-UNIS ET CANADA.

FRANCE, ANGLETERRE,

et religieux :

SACRE-COEUR ET PAPAL.

Toutes ces décorations sont employées pour Maisons,  
Salles, Magasins; Réceptions, Processions, Parades;  
Communautés, Edifices Publiques; Régates, Tombola,  
Euchre, etc., etc.

Catalogue illustré envoyé gratuitement sur demande.

## GRANGER FRÈRES

Libraires, Papetiers, Importateurs  
43 Notre-Dame-Ouest, Montréal

# BANQUE DE MONTREAL

— Etablie il y a 100 ans —

Capital versé: \$27,250,000

Surplus: \$27,250,000

Profits indivis: \$558,815

Total de l'actif: \$600,000,000.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION:

The Rt. Hon. Lord Shaughnessy, K.C.V.O.  
M. C. R. Hosmer,  
M. H. R. Drummond,  
M. D. Forbes Angus,  
M. Wm. McMaster.

Président: Sir Vincent MEREDITH, Bart.,  
Vice-président: Sir Charles Gordon, G.B.E.  
Lt. Col. Herbert Molson, C.M.G., M.C.,  
M. Harold Kennedy,  
M. H. W. Beauclerk,  
M. G. R. Fraser  
Son Honneur Henry Cockshutt.

M. J. H. Ashdown,  
M. E. W. Beatty, C.R.,  
The Hon. Sir Lomer Gouin, K.C.M.G.  
Général Sir Arthur Currie,  
G.C.M.G., K.C.B.,  
M. James Stewart.

Siège social: MONTREAL.

Sur Frederick Williams-Taylor, gérant-général.

## SUCCURSALES

Canada et Terre-Neuve: La banque a des succursales dans toutes les principales cités et villes.

Angleterre, Londres: 47 Threadneedle Street, E. C. 2, 9 Waterloo Place, S. W. 1.

France, Paris: Bank of Montreal (France), 6 Place Vendôme.

Etats-Unis, New-York: 64 Wall Street; Chicago: 27 et 29 South LaSalle Street; Spokane, Wash.; San Francisco, British American Bank (Auxiliaire de la Bank of Montreal).

Mexique, Mexico, Vera Cruz et Puebla.

Les Indes Occidentales, la Guyane Anglaise et l'Afrique d'Ouest: La Colonial Bank (la Bank of Montreal y a un intérêt).

## COLLABORATION

Nous avons contribué au succès d'un grand nombre de nos clients et leur succès fait notre orgueil.

Nous avons fait plus que de contribuer à nous faire des clients désirables, nous nous sommes fait des amis dévoués.

Nous offrons à nos clients non seulement notre travail mais notre entière collaboration.

*"Nous sommes à votre service"*

## LA BANQUE D'HOCHELAGA

Fondée en 1874.

## LA BANQUE NATIONALE

339 succursales et agences au Canada.

Fondée en 1860

### BUREAU DE DIRECTION

#### Président:

L'HON GEO. E. AMYOT, Conseiller Législatif, Président de la Dominion Corset Co.

#### Vice-Président:

J. H. FORTIER, Vice-Président et Gérant-Général de P. T. Légaré, Ltée.

SIR GEO. GARNEAU, Président de Garneau, Ltée, Québec.

HON. J. NICOL, Trésorier provincial.

E. R. DECARY, Notaire, Vice-Président de la Corporation de Garantie de Titres et de Fiducie du Canada.

A. N. DROLET, de P. G. Bussières & Cie, Québec.

NAP. DROUIN, Président de la Rock City Tobacco.

A. B. DUPUIS, marchand de gros, Québec.

NAZ. FORTIER, manufacturier de cuir, Québec.

C. E. TASCHEREAU, notaire, Président de Eastern

Canada Steel & Iron Works.

HENRI DES RIVIERES, Gérant-Général.

Correspondants dans le monde entier.

## BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Capital autorisé: \$5,000,000. Capital versé et réserve, \$4,500,000.00

SIÈGE SOCIAL: 7 ET 9 PLACE D'ARMES

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président: L'honorable Sir Hormisdas Laporte, C.P., ex-maire de Montréal, de la maison Laporte, Martin Limitée, administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.

Vice-Président: M. W.-F. Casley.

Vice-Président: M. Tancrède Bienvenu, administrateur "Lake of the Woods Milling Co."

M. G.-M. Bosworth, président "Canadian Pacific Ocean Services Limited".

L'honorable Némèse Garneau, C. L. — Québec — président de la Cie de Pulpe de Chicoutimi.

M. Emilien Daoust, vice-président de la Librairie Beauchemin Limitée, Commissaire du Port de Montréal.

M. S.-J.-B. Rolland, président de la Cie de Papier Rolland Limitée.

BUREAU DES COMMISSAIRES Président: L'honorable Sir Alexandre Lacoste, C.R., ex-juge en chef de la Cour du Banc du Roi  
Vice-Président: L'honorable N. Perodeau, N.P., Ministre du Gouvernement Provincial, administrateur "Montreal Light Heat & Power Co., Ltd." M. J.-Auguste Richard, administrateur de l'Université de Montréal. Président "Fashion Craft Manufacturers Limited".

Plus de 300 succursales et sous-agences dans les provinces de Québec, d'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince Édouard.

Cette Banque est la seule au Canada dont les fonds, déposés à son département d'Épargne, soient contrôlés par un Comité de censeurs qui examine mensuellement les placements ainsi faits.

## Au Royaume des Tapis

Fondé en 1872

51<sup>ème</sup> Année

GROS et DETAIL

Importateurs directs, nous pouvons embellir votre foyer à des prix déflant toute compétition!

Choix insurpassable de marchandises exclusives de qualité garantie dans les plus nouveaux dessins!

### FILIATRAULT

SPECIALISTE

Tapis, Linoleums, Prelarts, Rideaux,  
Draperies, Stores et Accessoires.

Aussi Toile, Coton et Couvertures de Lits.

429, blvd Saint-Laurent

Tél. Est 635

MONTREAL

GRAINES DE SEMENCES,  
PLANTES, ETC.



GRATIS

Le nouveau catalogue français pour 1923 sera prêt le 15 janvier. Reservez votre copie en téléphonant immédiatement à MAIN 3036.

ARTICLES et NOURRITURE

pour Volailles, Oiseaux, etc., toujours en magasin.

### HECTOR L. DERY

17 à 23 Notre-Dame Est

MONTREAL

## GIN MELCHERS CROIX D'OR



Fabriqué à Berthier-ville, Qué., sous la surveillance du Gouvernement Fédéral.

Le Gin le plus pur qui existe. Rectifié quatre fois, veillit en entrepôt

3 GRANDEURS DE FLACS: GROS — MOYENS  
PETITS

THE MELCHERS  
GIN & SPIRITS DISTILLERY  
COMPANY, LIMITED, Montreal



## Lake of the Woods Milling Co. Limited

Meuniers de blé de l'Ouest canadien.  
Farine pour les marchés local  
et étranger.

FABRICANTS DE LA FARINE  
"FIVE ROSES"

Bureau principal: Montréal. Bureau de  
l'Ouest: Winnipeg. Moulins à Keewatin,  
:: Portage La Prairie, Medecine Hat. ::

CAPACITE QUOTIDIENNE :  
13,700 BARILS.